



47 rue Aristide Briand

CS 50209

61203 ARGENTAN cedex

# VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

## SAVOIR DETECTER ET MIEUX ACCOMPAGNER



## Contenu

Porteur du projet .....	3
Intitulé du projet .....	3
Objectifs résumés.....	3
Types de droits .....	3
Contexte.....	4
Quels éléments on fait émerger l'idée de ce projet ? Quels sont les besoins identifiés ?.....	4
Quelle est la finalité, les objectifs à atteindre ? Les améliorations attendues ?.....	4
Quelles sont les actions envisagées pour atteindre les objectifs du projet ? A qui est-il destiné ? Quels sont les usagers cibles ?.....	4
Genèse du projet.....	4
Qui est à l'initiative du projet ? Qui participe à la mise en œuvre ?.....	4
Comment sont impliqués les partenaires extérieurs ? .....	4
Quelle est l'implication des usagers ou de leurs représentants ?.....	5
Réalisation .....	5
Réalisation pratique, coûts et moyens mobilisés, partenaires extérieurs .....	5
Quelle valorisation ? Communication ? .....	6
Et après ?.....	7
Résultats .....	7
Plus-value au service de l'utilisateur ? .....	7
Transposition ? .....	7
Evaluation et suivi .....	7
Conseils et témoignages .....	7
Annexes .....	8
Quiz.....	8
Dépliant pour l'entourage.....	12
Fiche de mission du référent violence .....	13
Procédure prise en charge victime de violence (extrait) .....	14
Ordre du jour prévisionnel conférence-débat .....	15
Résultats de l'enquête Intranet (extrait) .....	16

## Porteur du projet

### Intitulé du projet

- ▶ Violences faites aux femmes : Savoir détecter et mieux accompagner

### Objectifs résumés

- ▶ Optimiser l'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants
- ▶ Décliner les orientations nationales et répondre aux problématiques propres à notre territoire au sein de l'établissement en lien avec les partenaires externes

### Vis-à-vis des équipes

- ▶ Faire connaître les missions des référents établissement
- ▶ Sensibiliser / former les professionnels
- ▶ Proposer des actions concrètes pour aider les professionnels à détecter et faire face aux situations

### Vis-à-vis des victimes et de leur entourage

- ▶ Diffuser largement des repères pour aider les proches des victimes à les accompagner
- ▶ Informer les victimes de leurs droits et les accompagner

## Types de droits

### Droits individuels

#### Axes thématiques privilégiés :

- renforcer et préserver l'accès à la santé – y compris à la prévention – pour tous, notamment par une **information adaptée aux personnes vulnérables : femmes victimes de violence et leurs enfants** (mineures, majeures protégées, en perte d'autonomie, souffrant de troubles psychiques, intellectuellement déficientes, etc.), étrangères, placées sous-main de justice, etc.;
- **sensibiliser les professionnels** de santé au moyen d'actions de **formation aux droits** des usagers, intégrant ces derniers à la formation et à l'évaluation;
- **faire converger les droits des usagers des structures de soins, sociales et médico-sociales**, notamment au travers de la **participation des représentants des usagers** et des usagers (CDU, CVS) et de la mise en place de dispositifs expérimentaux adaptés aux parcours (**organisation territoriale** pour l'exercice des droits)
- **accompagner les évolutions du système de santé qu'elles soient organisationnelles** ou liées aux innovations (bio) technologiques **dans le respect des droits des usagers** et de l'éthique (numérique en santé, télémédecine, centres, maisons, réseaux, communautés professionnelles territoriales de santé, soins de santé transfrontaliers, chirurgie ambulatoire, prises en charge à domicile etc.) et par la mobilisation des outils de démocratie participative favorisant l'information et le débat citoyen.

## Contexte

### Quels éléments on fait émerger l'idée de ce projet ? Quels sont les besoins identifiés ?

- Formation de référents en interne
- Sujet très médiatisé avec évolutions réglementaires en 2019
- Interrogations de professionnels démunis face à des situations concrètes

### Quelle est la finalité, les objectifs à atteindre ? Les améliorations attendues ?

- Informer des évolutions législatives récentes
- Donner des repères aux professionnels pour aider les victimes de violence (protection, orientation...)
- Proposer des repères pour l'entourage qui peut avoir un rôle déterminant pour la sécurité de la victime, et le soutien dans ses démarches
- Apporter une aide, un accompagnement adapté aux victimes qui soit efficace à court, moyen et long terme en lien avec toutes les structures ville

### Quelles sont les actions envisagées pour atteindre les objectifs du projet ? A qui est-il destiné ? Quels sont les usagers cibles ?

- Une évaluation de la situation initiale est réalisée auprès des professionnels de santé, afin d'évaluer leur capacité à accompagner les victimes et déterminer leurs besoins en formation, information...
- Un plan d'action est ensuite décliné pour répondre aux différentes problématiques identifiées vis-à-vis des victimes, de leur entourage et des professionnels de santé hôpital et ville.
- Les usagers cibles sont : les femmes victime de violence, leurs enfants, mais aussi l'entourage

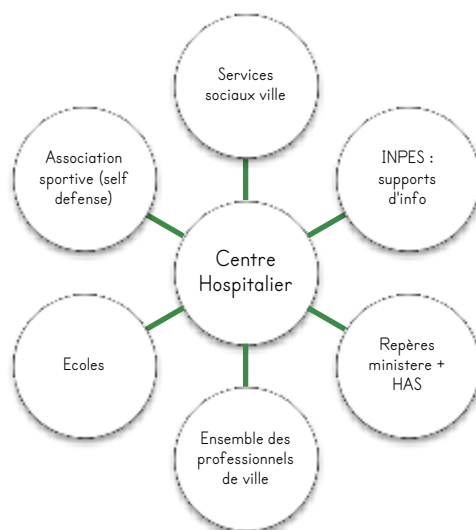
## Genèse du projet

### Qui est à l'initiative du projet ? Qui participe à la mise en œuvre ?

- Sages femme (Marina BOURGE et Faustine POURIEUX), médecin urgentiste (Dr Mathilde COCAIN) IDE référent violences, PASS, assistantes sociales, Chantal PALIER, direction des soins, Elise COUTEAU, pilote de processus droits des patients, représentants des usagers

### Comment sont impliqués les partenaires extérieurs ?

L'établissement a identifié les principaux partenaires extérieurs qui seront invités lors d'une conférence-débat en tant qu'intervenants ou en tant que participants.



### Quelle est l'implication des usagers ou de leurs représentants ?

L'enquête réalisée en interne et documents d'informations créés sont présentés aux représentants des usagers qui ont formulé des remarques et propositions. L'un d'entre eux propose d'ailleurs un témoignage.

## Réalisation

### Réalisation pratique, coûts et moyens mobilisés, partenaires extérieurs

Plan d'action	Délais
Lancement d'un groupe de travail	2018
Formation des agents	2018
Formalisation et diffusion d'une procédure	Février 2019
Définition des missions des référents violence	Septembre 2019
Elaboration d'un support de formation	2019
Déclinaison d'un dépliant de repères pour l'entourage, pour relayer les repères nationaux ( <a href="https://stop-violences-femmes.gouv.fr/que-faire-quand-j-assiste-a-une.html">https://stop-violences-femmes.gouv.fr/que-faire-quand-j-assiste-a-une.html</a> )	Octobre 2019
Recherche d'informations et élaboration d'un quiz pour les professionnels	Septembre 2019
Diffusion du quiz pour les professionnels	25 novembre 2019
Analyse des résultats et présentation	Decembre 2019
Sollicitation des représentants des usagers : présentation des résultats du quiz et des documents créés, avis et propositions demandées.	Decembre 2019
Ajustement du contenu de la formation pour répondre aux questions des professionnels	
Réflexion quant à un atelier d'information – self défense pour 2020 Réflexion quant au contenu d'une conférence débat avec intervention de partenaires (gendarmerie, professeur de self défense, témoignage...)	Novembre 2019
Diffusion des résultats du quiz Intranet	Janvier 2020
Préparation des contenus conférence débat et ateliers	Courant 2020
Conférence débat pour les professionnels du CH et du territoire Date à définir en fonction de l'avancement du projet : Journée de la femme en mars 2020 OU Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes en novembre 2020	Mars 2020 ou Novembre 2020
Invitation, communication autour des ateliers	

Formation des professionnels du Centre Hospitalier	
Invitation des professionnels de ville	
Elaboration d'un quiz de fin de formation	
Réalisation effective de la conférence débat et d'ateliers	
Bilan	

### Quelle valorisation ? Communication ?

Le quiz Intranet, la conférence débat permet de transmettre rapidement les informations essentielles aux équipes, et de s'assurer que les messages clés soient communiqués et connus. Ceci est complémentaire à une formation en plus petit comité.

## Et après ?

### Résultats

- 139 participants au questionnaire en un mois
- Une remontée d'information terrain efficace, permettant d'évaluer les dispositions en place, et réajuster (compléter la formation, poursuivre le groupe de travail, communiquer davantage...)

### Plus-value au service de l'utilisateur ?

Apport d'une réponse plus adaptée : interlocuteurs davantage formés, plus à l'aise avec ce sujet tabou, meilleure visibilité sur le parcours global et les différents acteurs en santé et autres domaines (justice...)

### Transposition ?

Une telle démarche est accessible à toutes les structures concernées par la prise en charge des victimes de violence.

### Evaluation et suivi

Plusieurs indicateurs peuvent permettre le suivi du projet :

- Nombre de répondants au quiz initial
- Réunions du groupe de travail
- Nombre de sollicitations du référent violences
- Nombre d'agents formés
- Nouveau quiz pour mesurer l'efficacité de la communication
- Nombre de professionnels participant à la conférence débat

### Conseils et témoignages

- Implication des professionnels formés sur le sujet
- Communication auprès des cadres de santé pour faire compléter le quiz Intranet
- Diffusion à une période cohérente avec les communications nationales (autour du 25 novembre)
- Utilisation des données existantes
- Implication des représentants des usagers et professionnels de ville
- Implication du réseau (prof. de judo prêts à faire une démo de self défense, gendarme pour une conférence, personne étant prête à témoigner d'une situation vécue...)
- Démarche dans la volonté de ne stigmatiser personne

## Annexes

### Quiz

#### Prévention et prise en charge de la violence faite aux femmes

##### Profil du répondant

**\* Service**

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veillez choisir ... ▼

**Fonction**

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

Veillez choisir ... ▼

**Votre nom (facultatif)**

##### Contexte national

**Sur 4 femmes, combien déclarent avoir subi des faits répétés**

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

- 1
- 2
- 3
- Sans réponse

**En 2017, combien de femmes ont été tuées par un (ex)partenaire ? (officiel ou non)**

Cochez la ou les réponses

- 13
- 130
- 1300

**Combien d'enfants mineurs sont tués par un de leur parents dans un contexte de violence au sein du couple ?**

Cochez la ou les réponses

- 25
- 50
- 75



## Evaluation initiale

### **Je soupçonne une patiente d'être victime de violence... (Vrai ou faux)**

	oui	non	Sans réponse
je lui pose la question	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
je glisse un numéro d'urgence dans sa poche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
je l'oriente vers le médecin référent violence	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
je l'oblige à porter plainte	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

### **Si je pose la question aux patientes, je pense qu'elles...**

Cochez la ou les réponses

- vont mal le prendre
- trouveront cela normal
- trouveront cela très déplacé
- penseront que j'ai des préjugés
- seront rassurées si toutefois ça leur arrivait
- penseront à une proche qui pourrait être concernée
- Autre :

## Que peuvent faire les professionnels ?

### **Une femme me révèle qu'elle subit des actes violents, la solution c'est...**

Cochez la ou les réponses

- D'enfermer le conjoint dans la chambre carcérale
- De proposer de rencontrer un référent violence
- De donner les coordonnées des dispositifs en place (association, hébergement d'urgence)
- De loger moi-même la patiente
- De l'orienter vers un médecin pour un certificat de coups et blessures
- D'appeler le 3919
- D'avoir un compte bancaire personnel à son nom de naissance avec adresse différente du domicile conjugal
- De mettre à l'abri ses documents importants (papiers d'identité, carte vitale, documents bancaires)
- De mettre à l'abri les preuves (certificats médicaux, main courante, plainte)
- D'informer les enfants sur la conduite à tenir (aller chez les voisins, appeler le 17...)
- De divorcer
- De porter plainte pour bénéficier d'une mesure de protection
- Autre :

**Vrai ou faux ?**

	Vrai	Faux	je ne sais pas	Sans réponse
une procédure existe au CH	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
les professionnels en contact avec des femmes victimes ont obligation de formation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
la loi a évolué en 2019	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
un groupe de travail est en cours à l'hôpital	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
il y a des référents violence dans l'établissement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

**Interlocuteurs****Qui est référent violence dans l'établissement ?**

Cochez la ou les réponses

- Dr. Cocain, urgentiste
- C. Pallier, directrice des soins
- E. Couteau, responsable qualité
- L. Quesado, IDE santé travail
- Autre :

**Qui sont les intervenants dans le parcours d'une femme victime de violences ?**

Cochez la ou les réponses

- la police, la gendarmerie
- les pompiers, le SAMU
- les associations
- le procureur
- le juge aux affaires familiales
- les services sociaux
- les professionnels de santé
- les avocats
- Ces voisins
- La famille
- Le/La pharmacien(ne)
- Autre :

## La parole est à vous

**Estimez-vous être suffisamment formé pour faire face à une telle situation ?**

- Oui     Non     Sans réponse

**Diriez-vous que tout est mis en œuvre dans l'établissement pour PEC des patients victimes de violences ?**

Cochez la ou les réponses

- oui  
 non

**Que suggérez-vous pour améliorer la PEC des patientes victimes de violences ?**

Envoyer

## Dépliant pour l'entourage

### En tant que témoin, vous devez savoir...

- L'intervention d'un témoin est juridiquement encadrée par les articles du Code pénal relatifs à la légitime défense et à la non-assistance à personne en danger :
  - Article 223-5 du Code pénal : « N'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui, sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte ».
  - Article 223-6 du Code pénal : « Quiconque, pour empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne s'abstient volontairement de le faire est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende ».

Sera puni des mêmes peines quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours. »

- Être témoin d'un acte de harcèlement et/ou de violences n'est pas anodin. Vous pouvez ressentir divers sentiments : peur, culpabilité, malaise... Ces sentiments sont normaux. Sur le moment, la violence peut sidérer le témoin autant que la victime et celui-ci peut éprouver des difficultés après les faits. N'hésitez pas à demander de l'aide, notamment auprès d'[associations d'aide aux victimes](#).

<https://cets.violences-femmes.gov.fr/>

Parlez-en aux professionnels de santé. Ils pourront vous conseiller et vous orienter vers des associations adaptées.

### Quelle attitude adopter vis-à-vis de la victime ?

- Ne remettez pas en cause le récit de la victime, ne cherchez pas à atténuer la responsabilité de l'agresseur. **Il est important que la victime se sente crue et soutenue.**
- Il est possible que la victime minimise les faits. Il est important de mettre des mots sur ce qu'elle a vécu et lui dire que ce que vous avez vu/entendu est violent.
- Si l'agresseur ou le harceleur cherche un soutien pour rejeter la culpabilité sur la victime, évitez d'avoir une attitude complaisante envers lui. C'est une stratégie classique des auteurs de violences sexistes et sexuelles que vous devez rejeter.
- Soutenez la victime après les faits : demandez-lui si elle va bien, s'il y a quelque chose que vous pouvez faire pour elle. L'indifférence des témoins peut être vécue comme une deuxième agression par les victimes.

### Vous pouvez exprimer votre solidarité en lui disant notamment :

- « La loi interdit et punit ces actes et propos »
- « L'agresseur est le seul responsable »
- « Vous n'y êtes pour rien »
- « Je peux vous accompagner vers les forces de l'ordre, la sécurité... »
- « Je peux rédiger pour vous un témoignage dans lequel je décris ce j'ai vu/entendu »
- « Vous pouvez être aidée »



## L'un de vos proches est peut-être victime de violence

En moyenne, le nombre de femmes âgées de 16 à 75 ans qui au cours d'une année sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur ancien ou actuel partenaire intime, est estimé à **225 000 femmes**. L'auteur de ces violences est le mari, concubin, passé, présent ou futur, ancien ou actuel, cohabitant ou non.

**3 femmes victimes sur 4** déclarent avoir subi des faits répétés

**8 femmes victimes sur 10** déclarent avoir également été soumises à des atteintes psychologiques ou des agressions verbales



**VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, RÉAGIR PEUT TOUT CHANGER**

### Comment réagir ?

- **Respectez la volonté de la victime et ne prenez pas de décision à sa place.** Sauf dans les situations de danger immédiat, les démarches doivent être faites avec l'accord de la victime (par exemple : aller au commissariat...)
- **Dans le cas où la victime souhaite rapporter les faits à la police ou à la gendarmerie, proposez-lui de témoigner de ce que vous avez vu et entendu.** Transmettez-lui les preuves s'il y en a : photos, vidéos, enregistrement sonore... Ne jamais diffuser de captation des faits en ligne sans l'accord de la victime. Être victime de violences sexistes ou sexuelles peut être traumatisant et ressenti comme humiliant. Voir cette agression diffusée sur Internet peut renforcer ce sentiment, aggraver les conséquences de l'agression et isoler la victime.
- **Dans le cas où la victime ne souhaite pas déposer plainte dans l'immédiat, vous pouvez lui laisser vos coordonnées en lui disant qu'elle pourra vous recontacter ultérieurement.** Prendre la décision de déposer plainte peut demander du temps à une victime, particulièrement en ce qui concerne les violences au sein du couple et les violences sexuelles. Votre témoignage pourra être décisif au moment où celle-ci sera prête à engager des démarches. C'est pourquoi il peut être utile lorsque vous êtes témoin de faits violents de conserver par écrit la description de ce à quoi vous avez assisté.

## Fiche de mission du référent violence

 CENTRE HOSPITALIER FERNAND LÉGER	GRH-DI-001 v1	Référent violences faites aux femmes
--	------------------	--------------------------------------

Dans le cadre du 4<sup>ème</sup> plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016), **un.e référent.e « violences faites aux femmes » est identifié.e dans chaque établissement** autorisé en médecine d'urgence, désigné.e parmi les médecins du service d'urgence, du SAMU ou du SMUR.

La/le référent.e est chargé.e :

- **D'organiser des temps de sensibilisation/information** pour l'ensemble du personnel du service d'urgences, et le cas échéant du SAMU et du SMUR ;
- De **mettre à disposition** des autres professionnel.le.s de l'établissement et des victimes des supports de communication et de sensibilisation ;
- D'**identifier les partenaires** utiles tant au sein de l'établissement (traumatologie, gynéco-obstétrique, gastroentérologie, psychiatrie, pédiatrie, UMJ, services sociaux...) qu'à l'extérieur (autres acteurs locaux institutionnels et associatifs impliqués dans la prise en charge des femmes victimes).

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/06/Dossier-de-presse-Formation-des-referents-violences.pdf>

<https://stop-violences-femmes.gouv.fr/>


[http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir\\_183.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_183.pdf)

Dr Mathilde COCAIN est référente au CH

Deux paramédicaux sont également référents sur ce domaine : voir affiche des référents du service

---

## Procédure prise en charge victime de violence (extrait)

 <p>CENTRE HOSPITALIER FERNAND LÉGER</p>	<p>PAT-P-009 v1</p>	<p>Procédure Femmes victimes de violences</p>
<p>Pourquoi ?</p>	<p>Prévention, prise en charge et orientation des femmes victimes de violences</p>	
<p>Références internes</p>	<p>Docteur Cocain, medecin urgentiste référente Violences aux femmes du CH d'Argentan</p>	
<p>Références externes</p>	<p>Circulaire n° DGOS/R2/MIPROF/2015/345 du 25 novembre 2015</p>	
<p>Définitions</p>	<p>« tout acte de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. » Assemblée générale des Nations Unies en 1993</p>	
<p>Qui ?</p>	<p>Tout personnel étant informé ou soupçonnant une forme de violence</p>	
<p>Quand ?</p>	<p>Durant une consultation, une hospitalisation, un examen</p>	
<p>Quoi ?</p>	<p>Sensibilisation et information du personnel sur les ressources disponibles</p>	
<p>Où ?</p>	<p>CH Argentan</p>	
<p>Comment ?</p>	<p>Contacteur les personnes ressources avec l'accord de la victime</p>	

### Femmes Victimes de Violence

#### Prise en charge globale

Ecouter, rassurer, encourager une consultation médicale pour réaliser un bilan lésionnel le plus détaillé possible.

Appel du commissariat avec accord de la patiente: déplacement possible des forces judiciaires  
Appel au procureur : possibilité de saisir le procureur sans plainte si danger pour la personne.

## Ordre du jour prévisionnel

- Quelques chiffres
  - Données nationales
  - Résultats du quiz au Centre Hospitalier
- Conseils juridiques
  - Pour les victimes
  - Pour les professionnels de santé
  - Pour l'entourage
- Victime de violences : quel parcours pour en sortir ?
  - Comprendre les mécanismes de défense...
  - Quels acteurs sur le territoire ?
  - Rôle de chacun
  - Parcours coordonné
  - Rôle du référent violence
- Témoignage(s)



## Résultats de l'enquête Intranet (extrait)

Quiz "violences faites aux femmes"

**Dans le cadre du groupe de travail initié au centre hospitalier, et de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, tous les agents du CH sont invités à compléter ce questionnaire.**

**[Cliquer ici](#)**

**Merci**

- 139 participants du 21 novembre au 23 décembre 2019
- dont 51 IDE et 51 aides-soignants

### Je soupçonne une patiente d'être victime de violence...

	Vrai	Faux	% bonne réponse
Je lui pose la question	98	26	80
Je glisse un numéro d'urgence dans sa poche	54	60	52
Je l'oriente vers le médecin référent violence	119	9	93
Je l'oblige à porter plainte	2	113	98

### Si je pose la question aux patientes, je pense qu'elles...

	Décompte	%
seront rassurées si toutefois ça leur arrivait	95	68
penseront à une proche qui pourrait être concernée	70	50
vont mal le prendre	42	30
trouveront cela très déplacé	41	29
penseront que j'ai des préjugés	38	27
trouveront cela normal	29	21
Autre	12	9

	Vrai	Faux	je ne sais pas
une procédure existe au CH	73	1	61
les professionnels en contact avec des femmes victimes ont obligation de formation	36	42	52
la loi a évolué en 2019	87	2	41
un groupe de travail est en cours à l'hôpital	82	0	51
il y a des référents violence dans l'établissement	83	1	52

- 89 % des professionnels savent **identifier le référent violence** de l'établissement
- 3% seulement des professionnels **s'estiment suffisamment formés** pour faire face à une telle situation
- 64 % estiment que **tout n'est pas mis en œuvre** dans l'établissement pour la prise en charge des victimes



Que suggérez-vous pour améliorer la PEC des patientes victimes de violences ?

Suggestions (45)	Total
formation	26
document	6
information	5
communication	3
lien entre acteurs	2
locaux	1

### Interrogations

- À quel stade psychologique peut-elle s'en sortir ?
- Quels attitudes adopter / CAT ? Comment réagir, venir en aide ?
- Signes avant-coureurs ?
- Approche et communication, comment recueillir la parole d'une victime ?
- Vers qui orienter ? Prévenir gendarmerie ? Services sociaux ?
- Le secret professionnel peut-il être levé ?
- A qui s'adresser en cas de besoin ?